



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 juillet 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 4 - Marché n°180027DTI - Marché d'exploitation des installations thermiques, de production ECS, de ventilation, de climatisation et du traitement de l'eau et de l'air des piscines et des bâtiments de la CAB - LOT 2

L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juillet 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

FILIPPI Françoise à STROMBONI Marie
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à SIMEONI Gilles
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
SIMONI Pierre-Baptiste à GIAMARCHI Marie-Dominique

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 4 - Marché n°180027DTI - Marché d'exploitation des installations thermiques, de production ECS, de ventilation, de climatisation et du traitement de l'eau et de l'air des piscines et des bâtiments de la CAB - LOT 2

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°180027DTI - lot 2 : Marché d'exploitation des installations thermiques, de production ECS et de ventilation des bâtiments communautaires de la CAB, notifié le 20 décembre 2018 à la Société « ENGIE » (SIRET : 552 046 955 02817), sise 20290 Borgo, pour un montant de 925 905,02 € HT ;

Vu le rachat de la société « ENGIE » sise Parc d'activité de Purettone – 20290 Borgo ;

Vu l'avenant de transfert certifié exécutoire le 25 mai 2021, transférant le contrat d'exploitation à l'entreprise « Maintenance Climatique Insulaire », sise Parc d'activité de Purettone – 20290 Borgo ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le décret n° 2009-649 du 9 juin 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts ;

Considérant qu'après le démarrage des prestations d'exploitations et au cours de celles-ci, le présent marché doit être modifié par avenant sur le présent lot. Ces modifications visant à intégrer la modification de la typologie de marché pour le COSEC de Montesoro, le COSEC Bertucci et le COSEC Furiani mais aussi la modification de la température pour le COSEC de Montesoro et le COSEC Bertucci ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les modifications suivantes entraînant une plus-value totale de 2 511.71 € HT pour les prestations « P1 » correspondant à une augmentation de 0.27 % par rapport au montant du marché initial :

Modifications des températures contractuelles pour les deux sites suivants :

- COSEC de Montesoro : 18°C pour la salle de gym et les salles R+1 et R+2
- COSEC Bertucci : 18°C

Suite à l'augmentation des températures, il convient de modifier la typologie de marché pour les sites suivants :

- COSEC de Montesoro : le nouveau marché sera de type CP (Conso estimé : 218.40 MWh PCS).
- COSEC Bertucci : le nouveau marché sera de type CP (Conso estimé : 1.28 tonnes).
- COSEC Furiani : le nouveau marché sera de type CP (Conso estimé : 2.30 tonnes).

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 6 juillet 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 juillet 2026 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 4 - Marché n°180027DTI - Marché d'exploitation des installations thermiques, de production ECS, de ventilation, de climatisation et du traitement de l'eau et de l'air des piscines et des bâtiments de la CAB - LOT 2

PREND ACTE (A l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juillet 2026 d'approuver l'avenant n°4 au marché n°180027DTI – lot 2 afin de prendre en compte les modifications des températures pour les COSEC de MONTESORO et BERTUCCI et de modifier la typologie de marché pour les sites des COSEC de Montesoro, Bertucci et Furiani correspondant à une augmentation de + 2 511.71 € HT pour les prestations « P1 » ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO